Mairie d'Evry-Courcouronnes
Direction de la cohésion sociale

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICE

PRESTATION TRAITEUR POUR LE BANQUET DES SENIORS 2027

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-55
Date limite de remise des plis	.. / .. / 20.. à .. heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 2
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur **Mairie d'Évry-Courcouronnes**, représenté par son Maire, Monsieur Stéphane BEAUDET.

Mairie d'Evry-Courcouronnes
Hôtel de Ville
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
Evry-Courcouronnes
91000 EVRY CEDEX
Téléphone : 01 69 39 66 66
Site internet : http://www.evrycourcouronnes.fr

Direction en charge du dossier : Direction de la cohésion sociale – DGA Vie institutionnelle, Cohésion sociale, Transition numérique – Fayza SADKI

Service en charge de la consultation :
DGST – Service achats et commande publique
Correspondant : Catherine MAILLIER, Responsable d'affaires
Plateforme : https://www.marches.publics.info/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **PRESTATION TRAITEUR POUR LE BANQUET DES SENIORS 2027**

Code CPV	Libellé CPV
55520000-1	Services traiteur

- **Eléments clé du contrat :**

2.

Objet du contrat	MARCHE POUR UNE PRESTATION TRAITEUR POUR LA FOURNITURE DE REPAS SERVIS A TABLE POUR LE BANQUET DES SENIORS 2027
Acheteur	Mairie d'Evry-Courcouronnes
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum mono-attributaire de 40 000.00€ HT
Structure	Lot unique

Lieu d'exécution	Complexe Sportif du Stade du Lac avenue Pierre BEREGOVOY– 91000 EVRY-COURCOURONNES
Durée	1 an
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Voir article 8.1 du présent CCAP
Variation des prix	Fermes
Forme des prix	Fermes Prix unitaires
Avance facultative	Prévue à 30% sur présentation d'une garantie à première demande

3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- BPU
- DQE
- Attestation de visite des lieux

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux :**

Le prestataire devra visiter les lieux avant d'établir son offre.
Les rendez-vous seront à prendre auprès de Mme Fayza SADKI, Responsable du Pôle Seniors
Tel : 06 45 79 40 81, ou Pôle Seniors Tel : 01 60 9160 44 par mail fayza.sadki@evrycourcouronnes.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.
A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel. Le candidat s'assure d'avoir une adresse courriel valide et veillera à consulter les échanges passés via la plateforme durant la consultation.

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Attention

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur (**https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf**). Les libellés des dossiers et des fichiers ne doivent pas contenir de caractères spéciaux ou d'accents.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Pouvoir	*Fournir le pouvoir nommant la personne dument habilitée à engager juridiquement la société.*
Autres justificatifs	
Certificats de qualité	*Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité*
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)*
Déclaration sur l'honneur (R2143-3 CCP)	*Déclaration sur l'honneur, prévue à l'article R2143-3 du code de la commande publique, dûment datée, paraphée et signée avec le nom, la qualité du signataire et le cachet de la société attestant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail.*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'Engagement	*Acte d'engagement complété*
BPU/DQE	*Bordereau des prix unitaires / Détail quantitatif estimatif – A FOURNIR AU FORMAT EXCEL*
Mémoire technique	*Le mémoire technique devra répondre aux sous-critères du critère de la Valeur technique et au critère portant sur la Performance environnementale.*
Attestation de visite de lieux	*La société doit remettre l'attestation de visite de lieux datée et signée par le chargé d'opérations.*
RIB (pour information)	*A transmettre et mention à compléter dans l'Acte d'engagement*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

L'enveloppe devra contenir les justificatifs de candidature visés à l'article R2143 3 du Code de la commande publique, et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts. Les offres transmises uniquement en tant que copie de sauvegarde (sans transmission dématérialisée sur la plateforme susvisée) seront déclarées irrégulières. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ne seront pas retenus. Ils devront parvenir avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de la consultation.

Il est précisé que les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde au format papier ou au format physique électronique (clé USB ou CD-ROM) :

Copie de sauvegarde

Qu'est-ce que la copie de sauvegarde ?

La copie de sauvegarde est une copie de la réponse électronique d'un candidat destinée à se substituer, en cas d'anomalies ou de difficultés limitativement énumérées (présence d'un programme informatique malveillant, candidature ou offre incomplète, reçue hors-délai ou qui ne peut être ouverte), à la candidature et l'offre transmises par voie électronique.

Nota : Le dépôt de son offre par l'opérateur économique sur le profil d'acheteur reste la règle. La copie de sauvegarde est un pli de secours qui n'est ouvert que dans les conditions limitativement énumérées à l'article 2 de l'annexe 6 du code de la commande publique.

– Sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Maryse Bastié
Service Achats-Commande publique
2 rue Maryse Bastié ou 22 rue Jean Mermoz
91000 EVRY-COURCOURONNES
Tél. : 01 60 91 61 76 ou 01 64 97 36 10

Il convient de contacter le service commande publique pour la prise d'un rendez-vous (numéros de téléphone susvisés) avant votre arrivée. **Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

– Par voie postale, à l'adresse suivante :

Commune d'EVRY-COURCOURONNES,
Hôtel de Ville
A l'attention du Service Achats - Commande publique
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
91000 EVRY-COURCOURONNES

Comportant la mention suivante : « Marché n° 2026-55 PRESTATION TRAITEUR POUR LA FOURNITURE DE REPAS SERVIS A TABLE POUR LE BANQUET DES SENIORS - NE PAS OUVRIR »

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Recevabilité des candidatures :**

Garanties techniques, financières et professionnelles suffisantes.

- **Examen des offres**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	**La composition du menu sur 35 points (Le prestataire devra proposer, à minima, deux menus dans son offre. Le BPU devra fixer le même tarif quel que soit le menu proposé) :** - Utilisation de produits frais et festif (25 points) - Qualité esthétique des plats servis (10 points) *appréciée sur photo lors du dépôt des offres* **Moyen matériels et humains mobilisés pour la réalisation d'une prestation clés en main sur 20 points** - Fourniture et installation du matériel de chauffe et vaisselles (5 points) - Personnel mis à disposition – Nbre de chef de rang, serveur, … (10 points) - Décoration des tables (5 points) *appréciée sur photo lors du dépôt des offres*
2. Prix (35 %)	Note = 35 X (offre la moins disante /offre considérée) Sur la base du BPU / DQE (sur la base de 1400 repas sur les 2 jours et 40 repas catering). En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	**Démarches qualité et développement durable sur 10 points** **1. Qualité environnementale des produits proposés :** pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique/de produits bénéficiant de signes officiels de qualité ou de certifications environnementales ; part de produits de saison dans les menus proposés. **2. Prévention du gaspillage alimentaire :** mesures prévues pour ajuster les quantités au nombre de convives et modalités de gestion des éventuels surplus. **3. Réduction des déchets et des consommables :** recours à des contenants, matériels et éléments de service réutilisables ; organisation du tri et de la valorisation des déchets.

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Grille d'appréciation du critère de la valeur technique et qualité et développement durable

Note sur 05	Note sur 10	Note sur 20	Note sur 25	Justification
0	0	0	0	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
1	2	4	5	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	4	8	10	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	6	12	15	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
4	8	16	20	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification
5	10	20	25	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Pièces à fournir impérativement par le candidat dont l'offre est retenue**

Sauf à l'avoir déjà fait au moment du dépôt de sa candidature ou à se prévaloir du bénéfice de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, le candidat pressenti pour être attributaire devra produire les moyens de preuve prévus à l'article R. 2143-6 et R. 2143-7 du Code susmentionné pour justifier notamment qu'il ne se trouve dans aucun cas d'interdiction de soumissionner, à savoir :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales : liasses 3666 et attestation et l'URSSAF ou l'état annuel établis au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la consultation ou vous pouvez télécharger une attestation de mise à jour de vos attestations :
- Sociales : sur les sites www.urssaf.fr / www.rsi.fr / www.msa.fr /
- Fiscales : sur le site www.impots.gouv.fr /

(Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement).

- Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du Travail.
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

Pour les candidats établis à l'étranger : se référer aux articles R. 2142-5 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique.

Afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution des marchés, les candidats sont autorisés à remettre, dans le pli contenant leur candidature et leur offre, les pièces ci-dessus visées par l'article R. 2143-7 du Code de la commande publique.

S'il ne l'a pas déjà fait précédemment, l'attributaire devra également fournir dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur à compter de la réception de la demande, les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement fourni par l'Acheteur à l'appui du DCE, dûment complété, daté et signé par une personne habilitée ou le cas échéant l'acte d'engagement et les annexes mises au point.
- En cas de groupement, si le mandataire signe seul l'offre, l'habilitation du mandataire établi par chacun des autres membres du groupement ou les documents et délégations relatifs au pouvoir de chaque signataire.
- Ses coordonnées bancaires complètes : RIB, RICE, RIP.
- Les justificatifs d'assurance.
- L'habilitation du signataire du marché à engager l'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, seront éliminées
- Les attributaires ne pouvant produire dans les délais impartis les moyens de preuves d'attribution visées ci-dessus,
- Les attributaires ne pouvant produire les compléments ou explications requis quant aux moyens de preuves fournis ou obtenus.

Il est précisé que dans l'hypothèse où le candidat retenu ne pourrait fournir ces documents dans le délai précité, son offre sera rejetée. C'est alors l'entreprise classée 2ème par le Pouvoir Adjudicateur qui sera déclarée attributaire du marché, sous réserve qu'elle-même fournisse les documents demandés dans le même délai. Et ainsi de suite, tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

56, Avenue de Saint Cloud
Versailles
78011 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : http://versailles.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Monsieur Kevin Donald GBAGUIDI (kevindonald.gbaguidi@evrycourcouronnes.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021